

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 8^e jour de septembre 2014, à compter de 20 h, dans la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

248-09-14 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier

2. Adoption des procès-verbaux

249-09-14 2.1 Séance ordinaire du 4 août 2014

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 soit accepté, tel que présenté.

250-09-14 2.2 Séance d'ajournement du 5 août 2014

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 5 août 2014 soit accepté, tel que présenté.

3. Suivi des affaires du public

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 4 août 2014.

4. Correspondance

- De Mme Laurie-Anne Mercier et M. Jérémie Leblanc de la Coopérative Jeunesse de Service de New Richmond, une correspondance remerciant la Ville de leur appui dans le projet, et ce, depuis les sept (7) dernières années;
- De Mme Marcelle-Hélène Boudreau, coordonnatrice du groupe de Supportons-Lait, une correspondance remerciant la Ville pour la gratuité de location d'une salle de l'hôtel de ville lors de leurs causeries-allaitement;
- De Mme Stéphanie Jarrold, conseillère au groupe Rogers Communications, une correspondance informant la Ville des résultats de la consultation publique menée auprès des citoyens relativement au projet d'implantation d'un nouveau système d'antennes de télécommunication, résultats qui se sont avérés positifs car aucun commentaire n'a été reçu des citoyens consultés;
- De M. Robert Dorion du Groupe Altus, copie d'une correspondance adressée à la MRC de Bonaventure leur demandant une extension du délai pour le dépôt du rôle triennal 2015-2016-2017 de la Ville de New Richmond. La date limite retenue sera le 1^{er} novembre 2014. Le dépôt du rôle se fera cependant avant, leur objectif étant plutôt vers le 1^{er} octobre 2014 ou avant;
- Du Conseil des arts et des lettres du Québec, un chèque au montant de 26 100 \$ représentant une subvention pour le soutien au fonctionnement de la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond;
- De M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une correspondance nous avisant que le 25 juin 2014 à Roberval, le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec ont annoncé la conclusion d'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au gouvernement du Québec pour les dix prochaines années, soit pour la période 2014-2024, et que, dans le cadre de ce programme, la municipalité recevra 1 297 196 \$, répartis sur cinq ans.

- 251-09-14 5. Comptes à payer**
Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté que le directeur général soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois d'août 2014, et ce, au montant de trois cent sept mille deux cent vingt-trois dollars et neuf cents (307 223,09 \$).
- 252-09-14 6. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – 200, rue Narcisse**
Considérant la demande déposée pour le bâtiment principal situé au 200, rue Narcisse afin d'accorder l'usage conditionnel « transformation d'immeuble post-industriel en résidentiel » dans les zones Ra.46 et Pc.5;

Considérant les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 janvier 2014;

Considérant que le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels a été dûment modifié afin d'y inclure l'usage conditionnel cité précédemment;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'accorder l'usage conditionnel « transformation d'immeuble post-industriel en résidentiel » dans les zones Ra.46 et Pc.5, et ce, pour le bâtiment principal situé au 200, rue Narcisse.
- 253-09-14 7. Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal) – Adoption**
Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal).
- 254-09-14 8. Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies abrogeant les Règlements 540-90, 563-91 et 796-05 – Adoption**
Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 963-14 concernant la prévention des incendies abrogeant les Règlements 540-90, 563-91 et 796-05.
- 9. Règlement 964-14 abrogeant le Règlement 665-97 autorisant la signature d'une entente inter-municipale pour l'instauration d'un nouveau plan d'assistance mutuelle en matière de protection contre l'incendie – Avis de motion**
Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière, à l'effet que le Règlement 964-14 abrogeant le Règlement 665-97 autorisant la signature d'une entente inter-municipale pour l'instauration d'un nouveau plan d'assistance mutuelle en matière de protection contre l'incendie, sera adopté à une séance ultérieure.
- 255-09-14 10. Politique de tarification de location des salles**
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la Politique de tarification de location des salles, et ce, tel que déposée.
- 256-09-14 11. Embauche – Service des travaux publics – Opérateur des réseaux d'aqueduc et d'égout**
Considérant qu'un affichage a été effectué sur le site internet d'Emploi Québec ainsi que dans le journal l'Écho de la Baie, section Transgaspésien, édition du 18 juin 2014, se terminant le 11 juillet 2014;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'embauche de M. Éric Patry, à titre d'opérateur des réseaux d'aqueduc et d'égout, au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 25 août 2014.

- 257-09-14 12. Autorisation de signature – Modification d’une servitude de passage – Rogers Communications**
Considérant qu’un bail a été dûment signé avec l’entreprise Rogers Communications pour l’installation d’une structure porteuse d’antennes sur le lot 85-13P;
- Considérant qu’une servitude de passage avait été précédemment publiée au profit d’un tiers sur le lot 85-13P;**
- Considérant que** ladite entreprise doit obtenir un droit d’accès à ses installations;
- À ces causes,** sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d’autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de modification des conditions d’une servitude de passage déjà accordées à un tiers, et ce, sur le lot 85-13P, afin de donner également un droit d’accès à l’entreprise Rogers Communications à ses installations.
- 258-09-14 13. Achat d’équipements – Service incendie**
13.1 Achat d’une camionnette
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d’entériner l’achat d’une camionnette de marque Ford F-150, 4 X 4, 2004, à cabine allongée, au prix de cinq mille cinq cent dollars (5 500 \$), plus taxes, et ce, pour le Service incendie. Le tout sera financé à même le budget régulier de la Ville.
- 259-09-14 13.2 Achat d’un VTT**
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d’entériner l’achat d’un véhicule tout terrain (VTT) de marque Polaris X2, Sportsman, 2008, au prix de cinq mille dollars (5 000 \$), plus taxes, et ce, pour le Service incendie. Le tout sera financé à même le budget régulier de la Ville.
- 260-09-14 14. Offre de service – Étude de faisabilité – Projet de réfection du quai de New Richmond**
Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d’accepter l’offre de service de la firme CIMA+, partenaire de génie, au montant de vingt-et-un mille cinq cent dollars (21 500 \$), plus taxes, sur une base forfaitaire, pour la réalisation d’une étude de faisabilité en lien avec l’élaboration du projet de réfection du quai de New Richmond. Une somme représentant 90 % de cette facture sera prise à même l’entente intervenue avec Développement économique Canada, entente constituée pour des projets de développement. Le 10 % restant sera financé à même le budget régulier de la Ville.
- 261-09-14 15. Autorisation de déneigement – Venterre NRG**
Attendu que « Venterre NRG » demande une autorisation afin de procéder au déneigement du chemin ou du tronçon de chemin ci-après désigné (voir carte annexée) aux fins d’entretien de son parc éolien pour la période hivernale 2014-2015;
- Attendu que** le chemin ou le tronçon de chemin concerné par la demande est le suivant : chemin du Calvaire, à partir de la dernière résidence du Rang 4 Est jusqu’au parc éolien, incluant les chemins d’accès aux éoliennes, privés et publics, situés sur le territoire de la Ville de New Richmond (environ 14 km);
- Attendu qu’en** vertu du règlement régissant le déneigement des chemins municipaux, le Conseil municipal peut autoriser une compagnie qui demande l’autorisation de déneiger elle-même et à ses frais un chemin municipal qui n’est pas déjà entretenu par la Municipalité, et ce, sous réserve du respect de certaines conditions;
- Attendu que** le demandeur a fourni une preuve d’assurance responsabilité civile pour ledit chemin d’un montant minimum d’un million de dollars (1 000 000 \$);

Attendu que « Venterre NRG » devenant responsable du déneigement de cette route, tentera de limiter le passage du grand public, et ce, pour des raisons de sécurité. Une affiche « Chemin fermé – Accès à vos risques » sera installée au bout du Rang 4 Est. De plus, des barrières temporaires pourraient être utilisées afin de bloquer le passage lors de périodes jugées « non sécuritaire » pour ledit public;

Attendu qu'une entente avec le Club Les Chevaliers de la Motoneige, afin de déplacer le tracé du sentier fédéré #5 hors du chemin du Calvaire, a été conclue en 2013, et ce, pour des raisons de sécurité;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté de confirmer à « Venterre NRG » ou son mandataire, l'autorisation du Conseil municipal de procéder au déneigement du chemin et des tronçons cités en rubrique.

262-09-14 16. Appel d'offres – Fourniture, livraison et installation de modules de jeux pour le parc de la Pointe-Taylor

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de six (6) entreprises et se terminant le 5 septembre 2014 pour la fourniture, la livraison et l'installation de modules de jeux pour le parc de la Pointe-Taylor;

Considérant la réception d'une seule soumission :

Soumissionnaire	Montant taxes incl.
Tessier Récréo-Parc inc.	47 785,26 \$

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la soumission conforme déposée par l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. au montant de quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et vingt-six cents (47 785,26 \$), taxes incluses, pour la fourniture, la livraison et l'installation de modules de jeux pour le parc de la Pointe Taylor, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

263-09-14 17. Projet du poste de suppression – Certificat de réception définitive et demande de paiement no. 6

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, le certificat de réception définitive concernant le projet du poste de suppression et, par le fait même, d'autoriser la libération de la retenue à la firme Lafontaine Leclerc inc., au montant de vingt-quatre mille neuf cent quarante-deux dollars et quarante-quatre cents (24 942,44 \$), taxes incluses, pour la demande de paiement no. 6. Ce paiement est conditionnel à la réception des quittances finales des sous-traitants, et ce, tel que recommandé par M. Stéphan Ferrero de la firme Roche ltée – Groupe Conseil, dans sa correspondance du 25 août 2014. Par le fait même, la résolution 237-08-14 est abrogée.

264-09-14 18. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2014-2015

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'affecter la subvention à recevoir du ministre des Transports, suite à la recommandation du député de Bonaventure, au montant de vingt mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (20 792 \$), provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2014-2015, au projet suivant : pulvérisation et pavage dans la côte du Rang 3 Est. Par le fait même, d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer tous documents pertinents à cet effet.

265-09-14 19. Période de chasse au chevreuil 2014 – Fermeture de la route Garant

Considérant le Règlement de la Ville concernant le tir à partir des chemins publics;

Considérant les problématiques vécues en 2013, spécifiquement dans le secteur de la route Garant;

Considérant la demande reçue de la part de contribuables concernant cette dite route;

Considérant les demandes reçues de la part de la Sûreté du Québec en rapport avec les dites problématiques vécues antérieurement;

Considérant la volonté du Conseil de maintenir un environnement de vie sain et sécuritaire;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de fermer la route Garant à la circulation de véhicules motorisés, et ce, durant la période de chasse au chevreuil 2014 qui s'étendra du 27 septembre au 5 octobre 2014 et du 1^{er} novembre au 9 novembre 2014.

266-09-14 20. Commission de protection du territoire agricole – Déclaration d'exercice d'un droit par la Ville de New Richmond

Considérant que la Ville, à titre de propriétaire d'un barrage à faible contenance, situé sur le cours d'eau du ruisseau Garant dans le bassin de la Petite rivière Cascapédia, a procédé à la vente de ce dernier en 2013, par appel d'offres;

Considérant que suite à cette vente, la conduite d'aqueduc servant au réservoir de ce barrage n'est plus d'aucune utilité pour la Ville;

Considérant que la Ville désire faire une offre de rétrocession de terrain, sans frais, à tous les propriétaires de lots contigus à la dite conduite d'aqueduc;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et approuvé d'autoriser la greffière à déposer une déclaration, en vertu de l'article 104, d'exercice d'un droit auprès de la Commission de protection du territoire agricole, et ce, concernant l'abandon de l'ancienne conduite d'aqueduc construite en 1963 et, par le fait même, de payer les frais exigibles pour ladite déclaration au montant de soixante-neuf dollars (69 \$).

267-09-14 21. Appropriation de lots – Approbation de descriptions légales de l'arpenteur géomètre

21.1 Rue des Cèdres

Considérant que la Ville de New Richmond a constaté que l'assiette de la rue des Cèdres n'est pas conforme à son emprise et aux titres de propriété de celle-ci;

Considérant que la description légale du lot 85-13-6 du rang 1 Nord-Ouest, du cadastre du Canton de New Richmond, fait partie de l'assiette de la rue des Cèdres, telle que montrée au plan cadastral, préparé par monsieur Robert Jutras, arpenteur-géomètre, sous la minute 4008 et sous le numéro D14-175 des dossiers de Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres, en date du 25 août 2014;

Considérant que la Ville n'est pas propriétaire du lot 85-13-6 et souhaite acquérir tout droit réel sur ce lot;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver cette description légale;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté :

D'approuver la description légale du lot 85-13-6 de l'assiette de la rue des Cèdres, telle que préparée par monsieur Robert Jutras, arpenteur-géomètre, sous la minute 4008 et sous le numéro D14-175 des dossiers de Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres, en date du 25 août 2014;

De donner tous les avis requis en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

De soumettre au ministre responsable du cadastre, monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le plan cadastral montrant le terrain devenu sa propriété en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*.

268-09-14

21.2 Rue Robertson

Considérant que la Ville de New Richmond a constaté qu'une partie de l'assiette de la rue Robertson n'est pas conforme à son emprise et aux titres de propriété de celle-ci;

Considérant que la description légale du lot 80-12-3 du rang 1 Nord-Ouest, du cadastre du Canton de New Richmond fait partie de l'assiette de la rue Robertson, telle que montrée au plan cadastral, préparé par monsieur Robert Jutras, arpenteur-géomètre, sous la minute 4009 et sous le numéro D14-175 des dossiers de Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres, en date du 25 août 2014;

Considérant que la Ville n'est pas propriétaire du lot 80-12-3 et souhaite acquérir tout droit réel sur ce lot;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver cette description légale;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté :

D'approuver la description légale du lot 80-12-3, étant une partie de l'assiette de la rue Robertson, telle que préparée par monsieur Robert Jutras, arpenteur-géomètre, sous la minute 4009 et sous le numéro D14-175 des dossiers de Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres, en date du 25 août 2014;

De donner tous les avis requis en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

De soumettre au ministre responsable du cadastre, monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le plan cadastral montrant le terrain devenu sa propriété en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*.

269-09-14

21.3 3^e Avenue

Considérant que la Ville de New Richmond a constaté qu'une partie de l'assiette de la 3^e Avenue n'est pas conforme à son emprise et aux titres de propriété de celle-ci;

Considérant que la description légale du lot 93-23-16 du rang 1 Nord-Ouest, du cadastre du Canton de New Richmond fait partie de l'assiette de la 3^e Avenue, telle que montrée au plan cadastral, préparé par monsieur Robert Jutras, arpenteur-géomètre, sous la minute 4007 et sous le numéro D14-175 des dossiers de Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres, en date du 25 août 2014;

Considérant que la Ville n'est pas propriétaire du lot 93-23-16 et souhaite acquérir tout droit réel sur ce lot;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver cette description légale;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté :

D'approuver la description légale du lot 93-23-16, étant une partie de l'assiette de la 3^e Avenue, telle que préparée par monsieur Robert Jutras, arpenteur-géomètre, sous la minute 4007 et sous le numéro D14-175 des dossiers de Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres, en date du 25 août 2014;

De donner tous les avis requis en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*;

De soumettre au ministre responsable du cadastre, monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le plan cadastral montrant le terrain devenu sa propriété en vertu de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales*.

270-09-14 **22. Demande d'autorisation – Installation d'équipements sur la tour du quai**
Considérant la demande d'autorisation reçue de l'entreprise Navigue.com à l'effet de procéder à l'installation d'équipements de télécommunication sur la tour du quai;

Considérant que ladite installation de ces équipements permettrait à la marina et aux habitants des environs de profiter d'une meilleure offre de service;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'entreprise Navigue.com à procéder à l'installation d'équipements de télécommunication sur la tour du quai. En contrepartie, l'entreprise Navigue.com devra s'engager à effectuer l'entretien du feu de navigation qui se trouve sur ledit quai.

271-09-14 **23. Autorisation de signature – Convention de modification d'un prêt à terme – Corporation de développement touristique de New Richmond inc.**

Considérant que le 16 décembre 2010, la Caisse populaire Desjardins de New Richmond a consenti un prêt à la Corporation de développement touristique de New Richmond inc., et ce, au montant initial de trois cent mille dollars (300 000 \$);

Considérant que la Ville de New Richmond s'est portée caution de ce prêt;

Considérant que la Corporation de développement touristique de New Richmond inc. désire modifier la convention de ce prêt;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de modification du prêt à terme à intervenir entre la Caisse populaire Desjardins de New Richmond et la Corporation de développement touristique de New Richmond inc.

272-09-14 **24. Renouvellement de mandat – Comité de retraite**
Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de renouveler le mandat de M. Stéphane Cyr à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de la Ville de New Richmond, et ce, pour une période de trois (3) ans.

Affaires du public

Un contribuable se renseigne au sujet de l'accès au passage pour piétons du sentier Rotary, accès situé près de l'immeuble à être transformé de post-industriel en résidentiel (ancienne « pump house »);

Un citoyen souhaite connaître la problématique existante concernant la période de chasse au chevreuil. Concernant ce même dossier, des suggestions sont émises à l'effet de demander à la Sûreté du Québec et aux agents de la faune d'augmenter les effectifs disponibles durant cette période;

Un citoyen se demande si la Ville pourrait installer des bacs sur le quai afin de récupérer les déchets ou de procéder à l'installation d'affiches pour inciter les utilisateurs à garder le quai dans un bon état;

Un contribuable s'informe à savoir si les médias pourraient diffuser des messages demandant à tous de faire preuve de civisme et respecter les terrains privés, et ce, concernant entre autres, la cueillette de champignons, qui s'effectue souvent sans la permission des propriétaires concernés. Il s'informe également de l'utilisation qui est faite des bornes de recharge électrique. De plus, il demande si les panneaux jaunes qui ont été installés concernant les limites de vitesse à 50 km, en milieu de rue, vont être retirés lors de la période hivernale.

Un contribuable demande s'il y a un échéancier concernant le nettoyage du site de l'ancienne cartonnerie Smurfit-Stone.

Un citoyen demande si des redevances sont versées à la Ville par la MRC lorsque des contraventions sont émises sur le territoire de la Ville.

Un citoyen est heureux de l'achat de la camionnette et du véhicule tout terrain pour le Service incendie. Il demande également quelle est l'échéance pour l'achat d'un camion-citerne.

Un contribuable demande à quel moment les procès-verbaux de l'année 2014 seront accessibles sur le site internet de la Ville.

Un citoyen tient à féliciter la Ville pour l'acquisition des tablettes iPad pour les membres du Conseil municipal. Il s'informe également des développements concernant les empiètements à régulariser du boulevard Perron.

273-09-14

Levée de la séance

À 21 h 19, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, la séance est levée.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire